

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HETTANGE-GRANDE**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du 10 avril 2025**

**DCM N° 25-04-10-13**

Date de convocation et d'affichage : 28 mars 2025

La séance, présidée par Monsieur Roland BALCERZAK, Maire, est ouverte à 18h30.

**Sont présents :**

M. BALCERZAK Roland, Maire

MM. Mme DEROUT Aurélie, GANTIER Paul, HEIL Régis, PATAT Hervé, ROBINET David, Adjoint

MM. Mmes DAP Frédéric, DUPLANTIER Monika, FRANCK Virginie, GIACOMIN Quentin, GWIAZDA Daniella, KERBER Bernadette, KRIEGER Marie-Odile, MAGGI Isabelle, OLIGER Yannick, PALLUCCA Didier, PAQUET Christopher, PORTA Jules, ROSIN Laurette, SCHOUVER Franck, VEIDIG Patricia, Conseillers Municipaux

**Ont donné procuration :** Mme CONTRERAS Céline à M. OLIGER Yannick, Mme GALLINA Nadine à M. ROBINET David, M. PARPETTE Jerry à M. HEIL Régis, Mme DUBOURDIEU Emmanuelle à M. PAQUET Christopher, M. MARQUES DA SILVA Constantin à Mme FRANCK Virginie, Mme GARAVAGLIA Karine à Mme DEROUT Aurélie.

**Sont absents :** Mme DEROCHE Evelyne.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance M. Quentin GIACOMIN.

**Objet : Budget Primitif Principal - Exercice 2025**

**Rapporteur : M. Régis HEIL, Adjoint au Maire**

Le Budget Principal de la Ville de Hettange-Grande s'établit comme suit au titre de l'année 2025 :

Budget principal	Montant
<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses et recettes	8 059 301,21 €
<b>Sectionnement d'investissement</b>	
Dépenses et recettes	5 626 195,92 €

Il est spécifié que le vote de ce budget s'effectue au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

La Ville de Hettange-Grande a adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 pour le Budget Principal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il convient de préciser que, conformément aux dispositions nouvelles issues de ce référentiel, la délibération relative au vote du Budget Primitif comprend désormais le principe de la fongibilité des crédits.

### La Fongibilité des crédits

Enfin, l'instruction M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire. En effet, l'Assemblée Municipale peut désormais autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans une limite qui ne peut pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section. L'article L.5217-10-6 du CGCT exclut toutefois les dépenses de personnel des chapitres susceptibles de bénéficier de la fongibilité des crédits et dans l'hypothèse où une telle mesure est mise en œuvre l'Assemblée délibérante doit en être informée lors de sa prochaine séance.

Cette autorisation devra faire l'objet d'une délibération prise chaque année par le Conseil Municipal, lors du vote du Budget Primitif. Ainsi, il est proposé d'autoriser la fongibilité dans le cadre du budget 2025 à hauteur d'un plafond de 7,5 % de chaque section.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances entendue,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1 et suivants,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°23-06-09-14 en date du 09 juin 2023 relative à l'adoption du référentiel comptable et budgétaire M57 pour le Budget Principal de la Ville de Hettange-Grande,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°23-09-28-14 en date du 28 septembre 2023 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Hettange-Grande,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°25-03-19-17 en date du 19 mars 2025 relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2025,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif Principal 2025 conformément au document annexé à la présente délibération et comme suit, en précisant que le vote est effectué au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits dans la limite de 7,5 % au titre de la fongibilité.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025  
Reçu en préfecture le 16/04/2025  
Publié le  
ID : 057-215703232-20250410-25\_04\_10\_13-DE

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Maire de Hettange-Grande,  
Roland BALCERZAK

Séance ouverte à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Maire.					
Nombre de membres : 28		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
21	27	27	0	0	0
<b>Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>					
Service à l'origine de la DCM : Service des Finances					
Commission : Finances					
Référence nomenclatures « ACTES » : 7.1 Décisions budgétaires					



Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-215703232-20250410-25\_04\_10\_13-DE